

soient forcés de pourvoir aux besoins de cette famille jusqu'à ce que tous les enfants soient d'âge à subvenir à leurs propres besoins et, pour les dissuader d'établir une deuxième famille, légalement ou non, la première famille devrait primer sur toute famille subséquente;

9...qu'on étudie la possibilité de répartir l'impôt sur le revenu sur une période de cinq ou dix ans;

10...que les municipalités soient encouragées à établir des garderies de jour si elles n'en ont pas, et à en augmenter le nombre si elles en ont déjà;

11...que les programmes et la politique actuels des gouvernements soient améliorés de façon à mieux combattre les difficultés qu'affrontent les femmes chefs de famille, en instituant plus de programmes de formation et de réhabilitation pour les mères sans métier ou profession et en leur fournissant un revenu supplémentaire ou de plus généreuses exemptions fiscales pour faire garder leurs enfants, ce qui encouragerait les mères qui travaillent et dont le revenu est insuffisant à continuer d'essayer de subvenir à leurs propres besoins;

12...que les ministères provinciaux de l'Éducation étudient sérieusement la possibilité d'instituer des cours semblables (de préparation au mariage, d'art ménager, de pédiatrie, etc.) pour les deux années qui précèdent la fin de la scolarité obligatoire;

13...que le gouvernement fédéral porte de \$1,000 à \$2,000 l'exemption de base prévue par la loi de l'impôt fédéral sur le revenu;

14...a) qu'il soit immédiatement adopté une loi permettant aux propriétaires de déduire de leur revenu, pour le calcul de l'impôt, les montants qu'ils versent en intérêt sur leur hypothèque;

b) que la loi nationale sur l'habitation soit élargie de façon à permettre l'établissement d'un régime d'allocations de loyer pour les familles demeurant dans des logements loués autres que les logements subventionnés.

ADDENDA

Les renseignements qui suivent sont tirés des rapports de deux membres du comité qui se dévouent auprès de la population indienne, métisse et esquimaude de leurs localités.

1. Dans le rapport C-12 du gouvernement provincial, publié en 1967 et portant sur la partie nord-est de l'Alberta, on trouve que sur 757 maisons examinées, 627 ou 82.8 p. 100 sont dépourvues de toutes les commodités modernes; 300 de ces maisons étaient des habitations d'une seule pièce et 179 de deux

pièces, soit une proportion de 63.1 p. 100 de maisons inférieures aux normes du seul point de vue de l'espace disponible.

2. La Commission du développement des ressources humaines a fait une enquête en 1967 sur la colonie métisse de Kilkino. Parmi les femmes adultes, 22.9 p. 100 seulement avaient reçu plus qu'une éducation primaire, la moyenne provinciale étant de 56 p. 100.

3. Dans une province, 74 p. 100 des détenus de sexe féminin dans les maisons de correction étaient d'origine indigène.

4. Ces faits rendent encore plus difficile la tâche de la femme qui est seule à porter la responsabilité de toute la famille.

5. Afin de susciter une meilleure compréhension, nous mentionnons quelques exemples précis des difficultés que rencontrent aujourd'hui la femme indigène et ses enfants au Canada, tels que recueillis par un membre de notre comité pour le présent mémoire.

(1) Notre attention a été attirée sur un article paru le 13 décembre 1969 dans le *Journal d'Edmonton*, où l'auteur rappelle que dans un livre pour enfants qu'on lui avait donné quand il était jeune, on pouvait lire que les Indiens étaient «des sauvages hurlants, féroces et cruels». Il n'était pas fait mention des sauvages caucasiens qui massacrèrent les Indiens, non pas dans quelques incidents isolés, mais plus ou moins par système.

(2) Une Indienne raconte (a) qu'elle a vu des enfants mimer ce qu'ils venaient de voir à la télévision. Tous les enfants indiens voulaient être le «cowboy»; aucun d'eux ne voulait être l'Indien. Elle ajoute (b): «Dans un pensionnat où l'on projetait des films pendant la récréation (pour 67 élèves), j'ai vu des élèves devenir agressifs et être mentalement et physiquement troublés après avoir vu un film qui ravalait les Indiens sans laisser la moindre place à l'idée que les Indiens peuvent offrir autre chose que la cruauté, la traîtrise et le meurtre.» La même Indienne (c) dit encore: «Dans mes rapports avec les adolescents indiens qui sont troublés j'ai trouvé qu'il fallait beaucoup de temps pour les aider à penser d'une manière positive à leur avenir. L'un dit que sa mère ne sait ni lire, ni écrire et l'autre dit qu'il est Indien et qu'il n'y a pas d'avenir pour lui.»

(3) La culture esquimaude n'est pas ravalée par les organes de diffusion de la même manière que l'indienne, mais l'Esquimau est quand même souvent traité comme un représentant moins qu'humain d'un groupe primitif. Le type d'Esquimau qu'on nous a appris à connaître est une